



COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Séance du 9 février 2021

Le 12 janvier 2021 à 18h15, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 8 janvier 2021, s'est réuni en session ordinaire, en salle de visio-conférence à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président pour délibérer sur les affaires à l'ordre du jour.

Nombre de membres en exercice : 16

Ordre du jour

- **DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**
 1. Programme Petites Villes de Demain : informations suite réunion avec la Sous-Préfecture
 2. Contrat de relance, de ruralité et de transition écologique : échelle de contractualisation, enjeux
- **EAU – URBANISME - HABITAT**
 3. Compte-rendu comité technique de l'OPAH du 27 janvier 2021, évolutions à apporter à l'OPAH
 4. SCOT : travaux en cours sur le Document d'Orientation et d'Objectifs
 5. Remplacement du titulaire pour la Commission Locale de l'Eau
- **ECONOMIE**
 6. Dispositif L'OCCAL : informations sur les dossiers financés sur Val de Gers et position à adopter sur la prolongation du dispositif et les règles à appliquer
- **PROJETS EN COURS : AVANCEMENT**
 7. Itinéraires cyclos touristiques
 8. Rénovation de la cuisine centrale : expertise à mener sur la maîtrise d'ouvrage
- **ENFANCE - JEUNESSE**
 9. Validation candidature au dispositif Intercommunalité amie des enfants de l'UNICEF, suite commission enfance jeunesse du 26 janvier
 10. Informations rythmes scolaires
- **TOURISME**
 11. Retour comité de direction de l'EPIC du 01 février (estival de Gers, sentiers de randonnée, Sansan)
- **RESSOURCES HUMAINES**
 12. Recrutements en cours : responsable de pôle Aménagement et développement territorial, chargé de mission Petites Villes de Demain, agent technique spécialisé électricité, auxiliaires de vie, ...
- **QUESTIONS DIVERSES**

Étaient présents :

Étaient présents :

MM. BALAS, BALDINI, BONNET E, BONNET T, BREIL, CASTEX, CHAMBERT, GERAULT, LALANNE, MARQUILLIE, RIVIERE

MMES. JOULLIE, EXILARD, MONFORT, ROUSSEAU.

Monsieur BREIL est nommé secrétaire.

Les points suivants ont été examinés et délibérés :

→ Prolongation du dispositif L'Occal et avenant à la convention de partenariat avec la Région Occitanie

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 15
Votants : 15
dont « Pour » : 11
dont « Contre » : 4
Abstention : 0

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juin 2020 relative à la participation de la Communauté de Communes Val de Gers au dispositif L'Occal,
Vu la convention de partenariat entre la Région Occitanie, le Département du Gers et les établissements publics de coopération intercommunale du Gers créant le fonds L'Occal,

Le Président rappelle à l'Assemblée, que le Conseil Communautaire a décidé de participer au dispositif régional L'Occal de soutien à la relance économique des territoires. Une somme de 30 444 € a été affectée au dispositif qui devait prendre fin le 31/01/2021.

Il indique que, la crise sanitaire se prolongeant, la Région a proposé aux EPCI de prolonger l'application du dispositif de 2 mois, jusqu'au 31 mars 2021 et de procéder à un ré abondement si l'EPCI le souhaite. Ce ré abondement sera complété par un ré abondement à même hauteur par la Région Occitanie. Il indique également qu'il est possible de réduire les taux de subvention afin de permettre de financer plus de projets.

Il propose aux élus du Bureau Communautaire de débattre sur ces points.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, à 11 voix POUR et 4 voix CONTRE, **DÉCIDE** :

- **DE REABONDER** le dispositif d'un montant de 10 000 €, s'ajoutant au 30°444 € déjà affectés au dispositif,
- **DE PROLONGER** l'application du dispositif de deux mois, dans la limite des crédits disponibles,
- **De REDUIRE** les taux de subvention attribués par dossier afin de pouvoir accompagner plus de projets. Les taux de subvention seront plafonnés à 30 %.
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat avec la Région Occitanie, joint à la présente délibération.

→ Candidature au dispositif Intercommunalité amie des enfants de l'UNICEF

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 15
Votants : 15
dont « Pour » : 15
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

La Vice-Présidente déléguée à l'enfance présente le dispositif Ville et Intercommunalité Amie des Enfants porté par l'UNICEF et propose, suite à la première présentation faite en Conseil Communautaire le 9 décembre dernier et à la commission enfance jeunesse réunie le 26 janvier dernier, de confirmer la candidature de la Communauté de Communes Val de Gers au titre Ville et Intercommunalité Amie des Enfants.

Elle rappelle, en effet, l'importance de la place réservée à l'enfant au sein de la politique portée par la Communauté de Communes, et l'important travail coréalisé entre les élus, les agents et les partenaires éducatifs, pour les enfants et les jeunes notamment via le projet éducatif de territoire, ainsi qu'au travers de l'ensemble des actions et services déployés sur le territoire depuis de nombreuses années.

Candidater au titre « Ville et Intercommunalité Amie des Enfants » permettra d'activer plusieurs leviers, avec comme objectif d'améliorer les conditions de vie et d'épanouissement des enfants et des jeunes sur le territoire. Au travers de ce titre, un vrai partenariat sera engagé avec l'UNICEF permettant une vraie complémentarité avec les pratiques quotidiennes des agents, des ressources éducatives complémentaires et une image forte véhiculée au regard de la place de l'enfant pour l'Intercommunalité.

Le processus de candidature prévoit l'élaboration et la présentation à UNICEF France d'une feuille de route pour le mandat 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse. Ce plan d'action intercommunal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse reposera sur les engagements suivants, communs à toutes les villes et intercommunalités du réseau :

- Le bien-être de chaque enfant et chaque jeune
- La lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité
- Un parcours éducatif de qualité
- La participation et l'engagement de chaque enfant et chaque jeune
- Le partenariat avec UNICEF France

Au-delà des actions sur lesquelles la Communauté de Communes souhaitera spécifiquement s'engager, il est précisé que l'appartenance au réseau Ville et Intercommunalité Amie des enfants UNICEF France demande à toutes les collectivités d'affirmer leur engagement à :

- Élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant en collaboration avec l'ensemble des élus, des agents de la collectivité et des habitants du territoire.
- Permettre la formation des élus et agents de la collectivité aux droits de l'enfant et à leur application sur le territoire.
- Concevoir, approuver et mettre en œuvre un plan d'action pour être Intercommunalité Amie des enfants pendant la durée du mandat électoral municipal, et ce en étroite collaboration avec UNICEF France et ses partenaires éventuels. La participation active aux groupes de travail et de réflexion thématiques ou généralistes liés aux engagements et recommandations VAE est fortement recommandée.
- Suivre les progrès accomplis en regard des objectifs du plan d'action et assurer la collecte des données pertinentes, dans le but d'identifier et de pallier les obstacles potentiels à la mise en œuvre du plan d'action.
- Communiquer sur l'appartenance de la Communauté de Communes au réseau Ville et Intercommunalité Amie des enfants pour en partager la philosophie et les objectifs et de diffuser largement les actions et progrès accomplis en regard des objectifs du plan d'action, notamment auprès des enfants et des jeunes eux-mêmes et de l'ensemble de la population du territoire.
- Mettre en œuvre la Consultation nationale des 6/18 ans d'UNICEF France au moins une fois sur le mandat et tirer matière à réflexion des extractions locales de résultats.
- Promouvoir les droits de l'enfant en célébrant, chaque année, la journée mondiale des droits de l'enfant le 20 novembre et en participant, chaque année, à au moins un événement ou projet de sensibilisation et d'engagement d'UNICEF France destinés à accompagner enfants et adultes sur la nécessité de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant en France et à travers le monde. Il peut notamment s'agir du Prix UNICEF de littérature jeunesse, de la Nuit de l'Eau, d'UNIDAY et de tout autre projet non existant à ce jour. L'ensemble de ces éléments est disponible et en téléchargement libre sur le site www.myunicef.fr.
- Accompagner et d'encourager l'implication des comités et délégations bénévoles locales d'UNICEF France à mener l'ensemble de leurs actions de sensibilisation, d'engagement et de solidarité sur le territoire.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **DE CONFIRMER** sa volonté de candidater au titre Ville et Intercommunalité Amie des Enfants pour le présent mandat 2020 / 2026, et de devenir partenaire d'UNICEF France.
- **D'AUTORISE** le Président à confirmer à UNICEF France le souhait de la Communauté de Communes Val de Gers de devenir Intercommunalité Candidate au titre Ville et Intercommunalité Amie des enfants.

Points à l'ordre du jour n'ayant pas fait l'objet de délibérations

➤ **DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

- Programme Petites Villes de Demain : informations suite réunion avec la Sous-Préfecture
- Contrat de relance, de ruralité et de transition écologique : échelle de contractualisation, enjeux

➤ **EAU – URBANISME - HABITAT**

- Compte-rendu comité technique de l'OPAH du 27 janvier 2021, évolutions à apporter à l'OPAH
- SCOT : travaux en cours sur le Document d'Orientation et d'Objectifs
- Remplacement du titulaire pour la Commission Locale de l'Eau

➤ **ECONOMIE**

- Dispositif L'OCCAL : informations sur les dossiers financés sur Val de Gers

➤ **PROJETS EN COURS : AVANCEMENT**

- Itinéraires cyclos touristiques

- Rénovation de la cuisine centrale : expertise à mener sur la maîtrise d'ouvrage
- **ENFANCE - JEUNESSE**
 - Retour sur la commission enfance jeunesse du 26 janvier 2021
 - Informations rythmes scolaires
- **TOURISME**
 - Retour comité de direction de l'EPIC du 01 février (estival de Gers, sentiers de randonnée, Sansan)
- **RESSOURCES HUMAINES**
 - Recrutements en cours : responsable de pôle Aménagement et développement territorial, chargé de mission Petites Villes de Demain, agent technique spécialisé électricité, auxiliaires de vie, ...
- **QUESTIONS DIVERSES**